

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Julie ROCHEPEAU

N. Réf. : JR/18.05.2018

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 18 mai 2018

La Roche-sur-Yon, le

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 18 MAI 2018**

Pour les représentants de la collectivité :

Monsieur Luc BOUARD, titulaire, excusé, remplacé par **Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS**, suppléant, **Madame Anne-Sophie SARDAY**, titulaire, Monsieur Malik ABDALLAH, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, suppléant, **Madame Sylvie DURAND**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Gilbert OLIER**, titulaire, **Monsieur Sylvain FARCY**, titulaire, **Monsieur Gilles RENOIR**, titulaire, Monsieur Bernard QUENAULT, suppléant, Madame Nathalie BRUNAUD-SEGUIN, suppléante, Madame Christine PONSOT, suppléante, Monsieur Gilles BÉASSE, suppléant, Madame Aurélia GATEAU, suppléante.

Monsieur Hervé CIFARELLI, suppléant, était excusé.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat C.F.D.T. :

Madame Dominique CHARTAUD, titulaire, Monsieur Marc LEFEUVRE, titulaire, excusé, remplacé par **Monsieur Benoît DÉCHAMP**.

Madame Lydia RICHARD, titulaire, Madame Jocelyne GUIBERT et Madame Adeline DUBOIS, suppléantes, étaient excusées.

- Syndicat C.G.T. :

Madame Christel RAYNAUD, titulaire, **Monsieur Benoit JAMONNEAU**, titulaire.

Messieurs Jean-Aimé RIDEAU et Philippe PARPAILLON, suppléants, étaient excusés.

- Syndicat F.O. :

Monsieur Pascal BARBEAU, titulaire et **Monsieur Frédéric DUBÉ**, titulaire.

Madame Sonia DAVIAUD et Monsieur Laurent SOL, suppléants, étaient excusés.

- Syndicat S.U.D. :

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, titulaire.

Madame Stéphanie ERITEAU, suppléante, était excusée.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Madame Anne-Sophie SARDAY préside la séance.

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaire adjoint : **Monsieur Benoit JAMONNEAU**, syndicat CGT

Mesdames Julie ROCHEPEAU et Flavie HERPIN de la Direction des Ressources Humaines, assurent l'assistance administrative.



I – PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2018/2019

Présentation par Madame Brigitte ANDRÉ, Conseillère formation et Monsieur Gilles RENOIR, Directeur des ressources Humaines.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande à préciser le nombre de jours de formation que le CNFPT ne prend plus en charge.

Monsieur Gilles RENOIR indique que le CNFPT a baissé de 82 jours sa participation aux formations prises en charge au titre de la cotisation entre 2016 et 2017. Cette baisse est

justifiée par l'organisme au regard du passage de 1% à 0,9% de la cotisation payée par les collectivités.

Monsieur Michel VIAULT rappelle également que certaines collectivités ont vu le nombre de jours pris en charge par le CNFPT diminuer de manière encore plus importante. La collectivité a donc été impactée dans une moindre mesure. Face à cette situation, la collectivité a notamment fait le choix de développer son offre de formations internes. D'ailleurs, ce système est fortement apprécié par les formateurs internes puisqu'il leur permet de transmettre leur savoir tout en valorisant leur action.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande si la collectivité envisage de compenser la perte de 0.1% au titre de la cotisation obligatoire versée au CNFPT afin de proposer davantage d'actions de formation.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle qu'il existe déjà un budget formation hors cotisations. Il ajoute que la collectivité n'a pas vocation à compenser des baisses de crédits décidées au niveau national.

Madame Anne-Sophie SARDAY répond que le fait de développer des formations internes est une manière de compenser cette perte.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, constate que 25% du budget est consacré aux actions de formation obligatoires. Par conséquent, cette compensation par la collectivité permettrait de diversifier davantage les actions de formation.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 7	Nombre de votants : 8
CGT, FO et SUD : 5 POUR	8 POUR
CFDT : 2 ABSTENTIONS	

II – FUSION DE LA DIRECTION RELATIONS CITOYENS ET ANIMATION DE QUARTIERS ET JEUNESSE

Présentation par Madame Camille ERNIE, directrice de la Proximité et citoyenneté.

Pendant sa présentation, **Madame Camille ERNIE** précise que l'ensemble du service est composé de 56 agents de catégorie C et non 57. La différence s'explique par le recrutement en direct d'une assistante de maisons de quartier par l'AMAQY.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat SUD, estime que les agents des mairies de quartier devraient avoir les mêmes profils de poste que les agents de l'état civil. Or, elle constate que ce n'est pas le cas et demande des explications à ce sujet.

Madame Camille ERNIE explique qu'une partie des services proposés par les mairies de quartier sont communs mais les agents n'ont pas les mêmes profils de poste.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat SUD, demande les raisons pour lesquelles les mairies de quartier ne sont pas rattachées directement au service Relations Citoyens.

Madame Camille ERNIE indique que cette question a été soulevée, pendant la période de concertation, par les agents des mairies de quartier. Elle explique que les mairies de quartier ont pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes des habitants. Par conséquent, elle admet qu'une grande partie de leurs services relèvent de l'état civil mais d'autres missions sont en œuvre et mériteraient d'être développées telles que l'aide sociale, la délivrance des sacs jaunes... Ces missions ne relevant pas de l'état civil, il a été choisi de rattacher les mairies de quartier au service Vie des quartiers, associations et concertation. Bien entendu, les relations avec le responsable du service Relations Citoyens doivent rester fortes. Le responsable de service Vie des quartiers, associations et concertation devra donc veiller à ce travail en réseau au sein de la collectivité.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat SUD, constate que les agents de la mairie centrale ne seront plus amenés à être en renfort sur les mairies de quartier.

Madame Camille ERNIE confirme.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat SUD, note qu'il y aura 7 agents pour 4 sites. Cela lui semble compliquer à gérer lorsqu'il y aura un seul agent sur un site ou des absences.

Monsieur Michel VIAULT répond que ces différents services restant dans la même direction, des agents du service Relations citoyens pourront exceptionnellement venir en aide si une absence était amenée à perdurer. Par ailleurs, il revient sur le rattachement des mairies de quartier au service Vie des quartiers, association et concertation. Il explique qu'il a été jugé pertinent de donner une dimension plus large aux tâches confiées aux équipes des mairies de quartier, d'autant plus que ce choix n'a pas été démenti par les agents concernés. En effet, ils auront toujours des tâches liées à l'état civil de manière récurrente. Mais ils auront également des tâches plus polyvalentes en lien avec le correspondant de quartier et permettant de répondre aux demandes globales des usagers (riverains, associations,...). La collectivité a donc validé ce choix pour mettre en place de véritables pôles de quartier avec des équipes polyvalentes. L'idée n'est pas de répondre uniquement à des demandes d'état civil mais d'avoir des équipes proches des quartiers pour répondre aux problématiques des habitants. En parallèle, il rappelle qu'un travail de dématérialisation des procédures d'état civil est en cours. Ont déjà été mis en place des outils numériques pour traiter plus rapidement les demandes. Ces évolutions digitales permettent de dégager du temps pour se consacrer à de nouvelles activités.

Monsieur Michel VIAULT précise également qu'une partie des missions des agents des mairies de quartier vont évoluer. Toutefois, il assure que la majeure partie des missions actuelles restent inchangées.

Madame Camille ERNIE précise que des référents seront également désignés au sein de la direction vers lesquels les agents des mairies de quartier pourront se tourner en cas de nécessité.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, s'inquiète des conditions d'accès aux outils numériques dans les quartiers. Les agents des mairies de quartier vont être de plus en plus sollicités pour ce type de demandes, ce qui va alourdir leur charge de travail. Par ailleurs,

elle s'interroge sur le nombre de postes des correspondants de quartier. Sur 5 postes mentionnés, 3 sont en poste, 1 est vacant et 1 parti en disponibilité. Ces 2 derniers postes vont-ils être ouverts ?

Monsieur Michel VIAULT explique qu'un poste de responsable de service est créé sur le service Vie des quartiers, associations et concertation. Par conséquent, la collectivité a considéré que ce poste pouvait également assurer des missions de correspondant de quartier sur le secteur du Pentagone. Cela lui permettra de garder une vision terrain. De plus, le poste de city manager continuera de gérer la partie commerciale, ce qui allègera une partie de ses missions.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat CFDT, fait remarquer que la responsable du secteur Vie associative est actuellement en arrêt. Son remplacement serait géré par le responsable du service Vie des quartiers, association et concertation. Il s'interroge sur sa charge de travail conséquente.

Madame Camille ERNIE confirme qu'en cas d'arrêt d'un responsable, son N+1 reprend ses missions. Toutefois, elle annonce qu'un retour probable dans les 3 ou 4 mois est envisagé.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, rappelle qu'au dernier CT, un avis a été donné sur le principe de la fusion de la direction Relations citoyens avec la direction Animation de quartiers et jeunesse. Il a été annoncé qu'un organigramme serait présenté à ce CT, ce qui est le cas. Il a également été annoncé que les missions futures seraient définies avec les responsables de service. Or, il constate qu'aujourd'hui tout est défini et arrêté. De plus, il partage le fait qu'un certain nombre d'agents ne sont pas d'accord avec les missions proposées et n'ont pas été concertés. D'ailleurs, il fait part également d'un niveau d'information hétérogène entre les différentes strates.

Monsieur Michel VIAULT considère qu'il y a eu une réelle concertation avec les agents des directions concernées. Avec l'organigramme présenté, de grandes missions ont été définies pour chaque service. Il appartiendra à chaque responsable de travailler avec ses agents afin notamment d'affiner les profils de poste et d'organiser les missions de chacun. Pour autant, il tient à préciser qu'il n'y aura pas de changements majeurs par rapport à ce qui existe actuellement.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat SUD, tient à souligner que les organisations syndicales ont pour rôle de relayer la parole des agents. Elle explique qu'un grand nombre d'agents les ont sollicité et ont demandé d'être porte-parole. C'est pourquoi, elle demande à ce qu'un temps soit dédié pour rassurer et clarifier les missions auprès des agents.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, ajoute qu'il est inquiet sur ce qui lui a été écrit : *« Il n'y a pas eu de concertation avec les agents, notre avis sur la réorganisation ne nous a jamais été demandé »*. Il conçoit que ces dires peuvent ne pas être partagés à tous les niveaux mais il ne faut pas nier cette réalité. Pour conclure, il questionne sur le devenir de Roche Services.

Madame Camille ERNIE confirme qu'il n'y a aucun changement dans les missions de Roche Service.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, suggère que dans ce cas, il serait souhaitable d'en informer le personnel pour éviter les tensions.

Madame Camille ERNIE rappelle que des entretiens individuels ont été menés avec tous les responsables et encadrants. Pour les services dont les missions et l'organisation ne sont pas modifiées, les encadrants ont directement tenu informé leurs agents de la future organisation de la direction.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat FO, affirme que l'information n'a pas été diffusée à tous les niveaux.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat CFDT, demande la manière dont vont être gérés les remplacements lorsqu'un agent de Roche Services sera absent. A ce titre, il rappelle qu'il a été annoncé, lors de la réunion préparatoire, que du personnel d'accueil viendrait en renfort sur Roche Services et inversement.

Monsieur Michel VIAULT confirme ce point.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat CFDT, fait donc remarquer que les missions ne sont pas les mêmes et s'interroge sur la capacité des agents à occuper un poste sans formation préalable.

Madame Camille ERNIE explique qu'il n'est pas demandé à l'agent remplaçant d'exécuter toutes les missions. Il est simplement demandé d'assurer un accueil minimal et le cas échéant, de prendre note des demandes pour les traiter ultérieurement. Par ailleurs, elle rappelle que cette gestion n'est pas nouvelle.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat FO, demande la transmission des profils de poste des assistants de service.

Monsieur Michel VIAULT répond que ces fiches de poste vont connaître de légères évolutions qui vont être travaillées avec les agents et les responsables de service. Suite à cela, les fiches de poste pourront être transmises aux organisations syndicales.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat CFDT, note que la fiche de poste de responsable Vie des quartiers, association et concertation ne mentionne pas la mission de correspondant de quartier au sein du centre ville.

Monsieur Michel VIAULT admet que c'est un oubli. Il explique que cette mission a été actée récemment.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, revient sur les missions d'accueil. Dans le profil de poste du responsable d'accueil, il est indiqué une nouvelle mission « *animation d'un réseau d'agents d'accueil de la collectivité* ». Il s'interroge sur l'intégration des agents d'accueil des mairies de quartier dans ce réseau.

Madame Camille ERNIE rappelle que des relations fonctionnelles entre les services subsistent.

Monsieur Michel VIAULT ajoute qu'il y a une autorité hiérarchique assurée par le responsable de service et des autorités fonctionnelles provenant des autres services. Dans le même temps, il rappelle que ce fonctionnement se pratique dans d'autres directions.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande quelles seront les incidences sur le régime Indemnitaire des trois responsables de service qui ne vont plus l'être. Considérant

que ces changements sont imposés, le régime indemnitaire devrait être conservé malgré un changement de fonction.

Monsieur Michel VIAULT assure qu'il n'a jamais été acté de conserver le RI en cas de changement de fonction imposé.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, souhaite des précisions sur la gestion du rapport égalité femmes-hommes assurée actuellement au sein de la direction animation des quartiers. Cette mission ne figure pas sur l'organigramme présenté.

Monsieur Sylvain FARCY explique que le poste en question n'est pas rattaché à la direction Animation des quartiers mais au Pôle Services à la population. Par conséquent, cela ne concerne pas la fusion.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat CFDT, demande alors si le dossier continue d'être suivi par la direction Proximité et citoyenneté ou s'il revient au Pôle Services à la population.

Monsieur Michel VIAULT répond que ce dossier, qui concerne aussi d'autres sujets comme la lutte contre les discriminations, a été confié à un agent, actuellement en arrêt maladie. Il a donc été repris par la direction Animation des quartiers qui a continué le travail avec le comité de suivi composé d'élus, de représentants syndicaux... Si l'agent concerné ne reprend pas le travail, il sera demandé à la direction Proximité et citoyenneté d'aider le Pôle Services à la population sur cette thématique. A terme, dès que l'agent reviendra, il reprendra ce dossier.

Monsieur Benoît DÉCHAMP pour le syndicat CFDT, s'interroge sur les modifications apportées aux missions d'un des deux agents de l'unité Vie associative.

Madame Camille ERNIE confirme qu'il n'y a aucun changement dans les profils de poste actuels.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat SUD, demande les raisons pour lesquelles le service « Cohésion sociale » se nomme désormais « Politique de la Ville ».

Madame Camille ERNIE explique que le nom « Politique de la Ville » est plus précis et correspond mieux aux missions notamment sur la coordination du contrat ville. Le terme « Cohésion sociale » est très large et commun à plusieurs directions.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, souhaite des informations sur la pérennisation des deux agents actuellement en renfort sur l'unité état civil, recensement.

Madame Camille ERNIE répond que si la mission tremplin d'un des deux agents est jugée concluante, celui-ci intégrera le service pour remplacer un agent qui a changé de direction.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
Nombre de votants : 7	Nombre de votants : 8
C.F.D.T., C.G.T., F.O. et S.U.D. : 7 CONTRE	8 POUR

III – REORGANISATION DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGES

Présentation par Madame Marie-Pierre GROSSET, responsable du service paysage et transition écologique et Monsieur Hervé CIFARELLI, directeur de l'Environnement, développement durable et paysages.

Madame Nathalie BRUNAUD-SEGUIN, représentante de la collectivité suppléante quitte la séance à 16h.

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat FO, estime qu'il manque un poste d'adjoint administratif pour soutenir le service Nature en Ville et le service Paysages et Transition Ecologique (SPTE). L'assistante de direction ne pourra certainement pas assurer toutes les missions. Une grande vigilance concernant sa charge de travail est demandée.

Monsieur Hervé CIFARELLI explique que l'ajustement de ses missions administratives a été travaillé avec l'agent et les services. En étudiant les missions, il a été constaté que des marges de manœuvre pouvaient être dégagées. Une meilleure préparation en amont des dossiers retranscrits par l'assistante et une meilleure optimisation de son temps a permis et permettra de libérer des heures dans la semaine pour se consacrer à d'autres missions.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande si la collectivité aurait pu conserver en régie la compétence GEMAPI si les moyens financiers et humains avaient suivi.

Monsieur Hervé CIFARELLI indique que cette compétence nécessite de l'expertise en maîtrise d'œuvre puisqu'en plus de l'entretien des berges, il faut gérer la continuité écologique et le renaturation. Il y a également besoin d'une expertise réglementaire et en matière de travaux. La collectivité a fait le choix d'externaliser non pas de la main d'œuvre mais une prestation de services.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN pour le syndicat SUD, pointe la qualité du dossier présenté, lequel s'appuie sur un réel constat et met en lumière les raisons des changements apportés à l'organisation de la direction.

Madame Dominique CHARTAUD pour le syndicat CFDT, rejoint l'avis du syndicat FO et estime que les missions de l'assistante de direction semblent être disproportionnées par rapport à des postes similaires au sein de la collectivité. Le syndicat CFDT propose soit de redistribuer des missions sur d'autres agents des services soit un renfort à mi-temps en reclassement. Par ailleurs, elle observe que le profil de poste de Chef de projet paysage catégorie A ne mentionne pas le droit aux 12 jours cadres.

Monsieur Hervé CIFARELLI affirme qu'il y a des marges de manœuvre dans l'organisation globale des techniciens. Elles doivent être étudiées pour que chacun gère les tâches liées à ses missions et ainsi dégager du temps à l'assistante de direction. Ce sera un travail long et la vigilance sera de mise. Concernant les jours cadres, le chef de projet paysage pourra bien sûr prétendre aux 12 jours cadres.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 7	<u>Nombre de votants</u> : 8
CFDT et SUD : 3 POUR	8 POUR
FO et CGT : 4 ABSTENTIONS	

IV – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande quand sera présenté le bilan sur le RIFSEEP comme annoncé il y a 18 mois au CT du 6 décembre 2016.

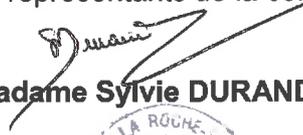
Monsieur Michel VIAULT s'engage à présenter ce bilan au Comité Technique de la rentrée.

Monsieur Gilles RENOIR ajoute qu'une délibération permettant l'attribution d'un régime indemnitaire aux agents appartenant aux cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine / des bibliothèques sera présentée lors du prochain Comité technique avant sa validation par le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire. Aucune délibération n'avait encore été adoptée car la collectivité n'employait aucun agent sur ces cadres d'emplois. Considérant que cela peut potentiellement se produire, il est préférable de le prévoir pour pouvoir verser le régime indemnitaire correspondant.

La Présidente,
Madame Anne-Sophie SARDAY



La secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité



Madame Sylvie DURAND



Le secrétaire adjoint,
Pour les représentants du personnel,
syndicat CGT

Monsieur Benoît JAMONNEAU

